

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 24 février 2020

### **ENERPLAN salue l'annonce de l'accès plus simple au tarif d'achat jusqu'à 300 kWc**

Dimanche 23 février au Salon de l'agriculture à Paris, Elisabeth BORNE, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé le futur relèvement du plafond de l'arrêté tarifaire photovoltaïque, qui sera porté de 100 à 300 kWc.

Une mesure attendue de longue date par la filière pour faciliter le développement de projet solaire sur des toitures de moyenne surface (de 600 à 2000 m<sup>2</sup>), dans le secteur agricole notamment. Cette mesure vient concrétiser la confiance que les pouvoirs publics placent dans l'énergie solaire et dans le tarif d'achat comme mécanisme de soutien au développement de projets de taille moyenne, en lieu et place d'appels d'offres qui n'avaient plus lieu d'être.

ENERPLAN salue cette annonce, qui met en cohérence les conditions du marché avec l'ambition de la PPE. Le syndicat des professionnels du solaire sera attentif à la mise en œuvre de ce nouveau guichet ouvert jusqu'à 250 kVA (niveau tarifaire, non plafonnement de la production, mécanisme de dégressivité), dont le succès repose sur des arbitrages encore à venir.

« *Le relèvement du plafond de l'arrêté tarifaire, est une proposition de longue date portée par ENERPLAN. Elle vise à simplifier l'action des entrepreneurs pour solariser les bâtiments, qui se heurtaient à la complexité et l'incertitude de l'appel d'offres. C'est une bonne nouvelle pour la transition énergétique, sous réserve des conditions d'application notamment tarifaires, pour devenir un véritable accélérateur du marché du photovoltaïque sur bâtiment. Nous regrettons toutefois que cette mesure ne concerne pas les bâtiments entre 300 et 500 kWc* » déclare Daniel BOUR, président d'ENERPLAN.

#### **Contact presse ENERPLAN**

Martine Lauseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

[media@amgpresse.com](mailto:media@amgpresse.com) / [martine@lauseure.com](mailto:martine@lauseure.com)

#### **ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire**

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

**Sa vocation** : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions** : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)